

## BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à l'agence à compter du 21/06/2022

### Transactions immobilières

- Carte professionnelle : CPI 6701 2017 000 023 301  
Délivrée par la CCI Alsace Eurométropole
- Garantie Financière sans manquement de fonds : 110.000 €  
Souscrite auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges
- Assurance Responsabilité Civile : Police n°1 500 366  
Souscrite auprès de la CAMCA, 53 rue de la Boétie - 75008 PARIS

### Honoraires de vente T.T.C

Sauf convention différente entre les parties indiquées au mandat, les honoraires de vente exprimés en pourcentage appliqués au montant de la transaction sont les suivants :

Jusqu'à 30 000 €	3.000,00 € TTC
De 30 001 € à 50 000 €	10,00 % TTC
De 50 001 € à 100 000 €	8,00 % TTC
De 100 001 à 250 000 €	7,00 % TTC
De 250 001 € à 350 000 €	6,00 % TTC
À partir de 350 001 €	5,00 % TTC

L'agence IGP attire l'attention de sa clientèle qu'étant membre d'une association d'agences immobilières avec mise en commun des mandats, le fichier AMEPI STRASBOURG-ROBERTSAU, ce sont les honoraires de l'agence détentrice du mandat qui s'appliquent à la transaction, ceci dans le cadre d'une délégation de mandat. Les honoraires ainsi appliqués à cette situation peuvent donc être différents et varier significativement de ceux affichés ci-dessus car correspondant à ceux de l'agence mandatée.

